

Le bilan du programme de veille 2006 à la lumière de notre nouveau code de recommandations

RESULTATS DU PROGRAMME DE VEILLE DE 2006 SUR LES SOCIETES DU SBF 120	
Nombre d'AG analysées	122
Nombre de sociétés signalées aux adhérents	80 65.5%
Dispositif anti-OPA - Programme de rachat d'actions en période d'OPA - Emission de BSA en période d'OPA	55 3 47.5%
Fixation d'un montant mais absence d'information sur la répartition des jetons de présence	20 16.5%
Conseil composé pour les 2/3 d'administrateurs non libres d'intérêt	15 12.3%
Augmentation de capital sans DPS et délai de priorité représentant + de 25% du capital	12 10%
Actions gratuites sans information sur les critères d'attribution	12 9,8%
Augmentation de capital avec DPS et délai de priorité représentant + de 50% du capital	11 9%
Absence d'information sur les attributions d'options ou volume d'options supérieur à 10% du capital	9 7.4%
Conventions réglementées présentées en une seule résolution	7 5.7%
Cumul de mandats	3 2.4%
Absence d'informations sur la candidature d'un administrateur	2 1.6%

- Les dispositifs anti - OPA sont les plus importants. Ils incluent les programmes de rachat d'actions en période d'OPA et les « bons Breton » auxquels nous ne sommes pas favorables.

- On constate, en outre, un manque d'information sur les critères d'attribution des actions gratuites ou des stock-options et sur la répartition du montant des jetons de présence.

- Malgré une amélioration de la composition du conseil d'administration, 15% d'entre eux demeurent composés, pour les 2/3, d'administrateurs non indépendants, au regard des critères de l'AFG.

- Les cumuls de mandats des administrateurs ont considérablement disparu, alors qu'on en comptait 17% en 2001.

- Au cours de la campagne 2006, et lorsque des opérations financières comportaient des enjeux importants et stratégiques, l'AFG a attiré l'attention de ses membres sur ces assemblées sans toutefois se prononcer, bien entendu, sur le fond de l'opération (Arcelor, Total, Euronext, Alcatel....)

- Gouvernance

Dans la partie gouvernance, nous signalons depuis deux ans les éléments en contradiction avec nos recommandations mais qui ne font pas l'objet d'un vote et donc d'une résolution.

On constate ainsi un maintien des droits de vote double dans la plupart des sociétés, une absence de séparation entre les fonctions exécutives et non exécutives et souvent l'inexistence d'un comité de sélection.